

Fribourg, le 3 mars 2023

Commission des affaires extérieures CAE

Rapport au Grand Conseil pour l'année 2022

1. Présidence, membres, séances

—
Présidence : Pasquier Nicolas

Vice-présidence : Altermatt Bernhard

Membres : Aebischer Susanne, Chardonnens Jean-Daniel, Dumas Jacques, Galley Liliane, Grandgirard Pierre-André, Hauswirth Urs, Kubski Grégoire, Lauber Pascal, Michellod Savio, Rey Alizée, Riedo Bruno, Schwander Susanne, Zermatten Estelle.

En 2022, la CAE s'est réunie à cinq reprises : lors de trois séances ordinaires (25 février, 13 avril, 16 septembre) et de deux séances extraordinaires (28 septembre, 27 octobre). Une délégation de la CAE a également participé à une commission interparlementaire d'examen à Lausanne (31 octobre)¹. Enfin, la CAE a arrêté des prises de position par voie épistolaire à une reprise (21 décembre).

Cette année était également la première de la législature 2022-2026. A la suite des élections de novembre 2021 et de la session de reconstitution du Grand Conseil de décembre 2021, la CAE a connu un renouvellement important puisqu'elle est composée de 11 nouveaux membres par rapport à la législature précédente.

¹ Détails sous le point 4.

2. Statut du présent rapport

- > Par la loi du 11 novembre 2009 concernant les conventions intercantionales (LConv), le Grand Conseil a délégué à sa Commission des affaires extérieures ainsi qu'aux député-e-s délégué-e-s au sein d'organismes interparlementaires l'exercice de certaines compétences en matière de conventions intercantionales.²
- > En contrepartie, la Commission et les personnes déléguées sont tenues de rendre compte au Grand Conseil *de manière adéquate* de leurs activités.³
- > Le Bureau du Grand Conseil et la CAE ont convenu que l'information concernant les activités de la Commission se ferait principalement par le biais d'un rapport annuel adressé au Grand Conseil. En complément, la CAE informe le Bureau, au fur et à mesure et par écrit, de l'usage qu'elle fait des compétences qui lui ont été déléguées.

3. Activités sur le plan cantonal

3.1 Rapport du Conseil d'Etat sur les relations extérieures

Lors de sa séance ordinaire du 13 avril 2022, la CAE a procédé à l'examen préalable du rapport sur les relations extérieures du canton de Fribourg en présence de M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty et du Délégué aux Relations extérieures du canton de Fribourg, M. Patrick Mülhauser. Ce rapport prend la forme d'un tiré-à-part compilant les chapitres du rapport d'activité du Conseil d'Etat ayant trait aux relations extérieures.

3.2 Examen préalable d'actes du Grand Conseil

La CAE est chargée de l'examen préalable de projets d'actes portant sur l'adhésion à une convention ou sur la modification ou la dénonciation d'un tel texte.

En 2022, la Commission a été chargée de l'examen préalable du projet suivant :

- > *Projet de loi portant adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires (accord intercantonal universitaire AIU 2019) [2021-DICS-21].* Cet objet a été traité (et accepté) par le Grand Conseil le 25 mars 2022.

² Art. 5 al. 2 LConv.

³ Art. 5 al. 3 LConv.

3.3 Instruments parlementaires portant sur la collaboration intercantonale

En vertu de l'article 11 al. 1 de la loi concernant les conventions intercantionales (LConv), la CAE « donne son avis avant la prise en considération d'un instrument parlementaire portant sur la collaboration intercantonale. [...] ».

En 2022, la Commission a examiné le postulat 2020-GC-179 *Gestion intercantonale des crises sanitaires* en présence de M. le Conseiller d'Etat Philippe Demierre et de Mme la Députée Anne Meyer Loetscher, qui a repris cet objet initialement déposé par les anciens députés Gabrielle Bourguet et Michel Chevalley. Le Grand Conseil n'a pas eu à se prononcer sur ce postulat puisqu'il a été retiré lors de la séance plénière du 12 octobre 2022.

3.4 Autres activités en lien avec les travaux de la CAE

Lors de la session de septembre 2022, le Grand Conseil a décidé de modifier plusieurs éléments de la LGC dans le cadre d'une importante révision. Parmi ceux-ci figure le nombre de membres de la CFG et de la CAE.

La loi en vigueur fixe à 15 le nombre maximal de membres de la CAE. Cette décision résulte de l'acceptation par le Grand Conseil de l'initiative parlementaire 2016-GC-23 lors de la session de mai 2016. L'argument principal avancé était l'augmentation du nombre de commissions interparlementaires de contrôle (CIP), auxquelles au moins deux membres de la CAE doivent obligatoirement participer. Cette situation s'est vérifiée au fil des années, puisque le Grand Conseil participe aujourd'hui à sept CIP de contrôle.

Dès le 1^{er} janvier 2023, date officielle de l'entrée en vigueur de la LGC révisée, ce nombre maximal ne changera pas, mais le nombre effectif sera arrêté par voie d'ordonnance.

Les membres de la CAE ont été invité en décembre 2022 à se prononcer par voie épistolaire sur ce nombre effectif qui figurera dans l'ordonnance. Celle-ci sera examinée par le Grand Conseil lors de la session de février 2023.

4. Consultations interparlementaires

—

Avant leur signature par les gouvernements et à moins que les cantons en question n'y renoncent à l'unanimité, les conventions impliquant plus d'un canton CoParl sont soumises à l'examen d'une commission interparlementaire (CIP) de consultation composée de sept député-e-s par canton concerné. Les membres de la délégation fribourgeoise sont recrutés parmi ceux de la CAE.

En 2022, une commission interparlementaire de consultation a été instituée pour l'examen du projet suivant :

- > *Projet de convention intercantonale en matière de santé numérique* réunissant les cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Genève et Jura.

La CIP a siégé à Lausanne le 31 octobre 2022 et a adopté des propositions à l'attention de l'auteur du projet, l'assemblée générale de CARA, association constituée en 2018 par les cantons précités afin d'offrir des services de santé numérique aux prestataires de soins et à la population de Suisse occidentale. Selon la planification prévue, le projet final de convention sera soumis aux parlements des cantons contractants pour ratification à la rentrée de septembre 2023.

Sous une forme ou une autre (échanges informels avec l'administration, décision sur l'opportunité d'instituer une CIP, examen préalable en vue du traitement en CIP), ce projet a occupé la Commission lors de trois de ses cinq séances : le 25 février 2022, la CAE s'est prononcée sur l'institution d'une CIP d'examen, alors que le projet a été examiné lors des séances extraordinaires du 28 septembre et du 27 octobre.

5. Commissions interparlementaires de contrôle

A fin 2022, le Grand Conseil du canton de Fribourg était représenté au sein de sept commissions interparlementaires de contrôle. Deux membres au moins de la Commission des affaires extérieures font partie de chacune des sept délégations fribourgeoises (voir tableau ci-après). En cas d'empêchement, les autres membres de la CAE font office de suppléants. En prévision de ces suppléances, les membres titulaires informent régulièrement la Commission des derniers développements au sein de chaque commission interparlementaire.

CIP	Objet de la surveillance	Représentants CAE
CIP CSR	Exécution de la convention scolaire romande	Bernhard Altermatt, Savio Michellod
CIP détention pénale	Exécution des concordats latins sur la détention pénale des mineurs et des adultes et jeunes adultes	Grégoire Kubski, Susanne Aebischer (suppléante)
CIP GYB	Gymnase intercantonal de la Broye	Pierre-André Grandgirard, Pascal Lauber
CIP HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale	Liliane Galley, Savio Michellod
CIP HIB	Hôpital intercantonal de la Broye	Jean-Daniel Chardonnens, Liliane Galley
CIP SIERA	Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier	Jean-Daniel Chardonnens, Urs Hauswirth
CIP CORJA	Convention romande sur les jeux d'argent	Savio Michellod, Nicolas Pasquier

6. Autres activités sur le plan intercantonal

6.1 Bureau interparlementaire de coordination (BIC)

Institué par la CoParl, le Bureau interparlementaire de coordination (BIC) est un organe de coordination composé d'un représentant par canton signataire. Le BIC, qui dispose d'un secrétariat permanent (assuré par les services parlementaires du Grand Conseil de Genève), assure l'échange d'informations et la coordination parlementaire relatifs aux affaires intercantionales et internationales qui intéressent les cantons contractants et sert d'interlocuteur aux conférences gouvernementales.

Selon un tournus intercantonal préétabli, c'est le canton de Neuchâtel qui assume la présidence du BIC pour les années 2021 et 2022. Fribourg y a été représenté par le président de la CAE, suppléé dans cette tâche par le vice-président.

6.2 Conférence législative intercantonale (CLI)

Le 7 juin 2019 s'est reconstituée à Zurich la Conférence législative intercantonale (CLI). Cette instance relativement informelle vise à servir de plateforme d'échange en matière intercantonale pour les membres des parlements cantonaux suisses. Elle dispose d'un secrétariat permanent financé par les cantons membres.

Pour rappel, la Commission des affaires extérieures a choisi, à l'instar des autres cantons signataires de la CoParl, de renoncer pour l'instant à adhérer à la CLI sans toutefois exclure d'emblée une adhésion future et tout en restant ouvert à des participations et collaborations ponctuelles.

La CLI organise régulièrement (1 à 2 fois par année) des manifestations à l'attention des membres des parlements cantonaux (y compris les parlements non-membres, qui peuvent y participer moyennant finance), tantôt dans le but de coordonner les avis de ces parlements au sujet de conventions intercantionales en préparation, tantôt dans une visée informative plus générale.

Les événements 2022 ont été les suivants :

- > 20 mai 2022 à Berne : séminaire de printemps sur le thème « Rôle et marge de manœuvre des cantons en matière de politique climatique et énergétique ».
- > 15 novembre 2022 à Zürich : soirée parlementaire consacrée au thème « Die Kantone als Labore einer zukunftsfähigen Schweiz: Anspruch, Wirklichkeit, Erfahrungen ».

Les invitations étaient adressées à tous les membres du Grand Conseil.

6.3 Forum interparlementaire romand (FIR)

Le Forum interparlementaire romand (FIR) est un espace informel de réflexion et d'action financé par les Grands Conseils des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud et Berne.

Son Comité, comptant un-e député-e par canton⁴ selon un panachage des sensibilités politiques, propose deux à trois fois par année des manifestations ouvertes à toutes les députées et tous les députés romands, permettant d'aborder des sujets tels que le développement de l'infrastructure ferroviaire, les accords-cadres intercantonaux, la formation des enseignants, la promotion économique, la politique d'agglomération ou la politique énergétique.

Mis en veille en 2020 et 2021 en raison de la pandémie, le FIR a repris ses activités en 2022 en proposant à nouveau des événements.

⁴ C'est Mme la Députée Liliane Galley, membre de la CAE, qui représente le canton de Fribourg au Comité du FIR.